

Ce PV comporte deux sections :

- **CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**
- **CLASSEMENT DES ÉCLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

Réunion : 07 mai 2024 au siège de la LFNA à PUYMOYEN (16)

Présents : MM. BARRIERE (Président) – ROULON – PREGHENELLA – CLAVIERE – COUPLET – GUICHARD – VERGNAUD – LACOMBE – SILLARD – PETIT – HERAULT.

Absents : MM. ECOBICHON – DESAINTEJEAN – SILLARD.

Référente Administrative : Anne-Laure CHAPELLE.

INFO : Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation de leur part.

A tous les Districts de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine :

La CRTIS rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone appelée "zone de sécurité" d'une largeur de 2,50 m en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (**article 3.3 du RTIS**)

La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

Tout Dossier qui arrivera directement à la LFNA, sans passer par la CDTIS concernée, sera retourné à cette dernière mais avec un courrier à l'expéditeur pour rappel du bon fonctionnement de la procédure à suivre.

RAPPEL IMPORTANT : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers. En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

NOUS VOUS RAPPELONS QUE VOUS AVEZ A VOTRE DISPOSITION :



Référent Terrain Synthétique et Eclairage

Vincent GUICHARD (33)

Mail : vincent.guichard33@free.fr

Portable : 06 13 70 69 16



Référent Eclairage

Jean-Jacques PETIT (79)

Mail : jj.petit@orange.fr

Portable : 06 08 80 72 31

Glossaire :

CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

CDTIS : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

AOP : Arrêté d'Ouverture au Public / **PV CDS** : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité

Considérant que l'article 2.3 du Règlement des Terrains et Installations indique que la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer ou valider le classement des installations sportives tous niveaux confondus »

La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n°8 du 09 avril 2024 et n°9 du 07 mai 2024.

SECTION CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

VERDILLE – STADE MUNICIPAL – NNI 163970101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 03/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 24/05/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 25/05/2024

- **Fournir AOP (Arrêté d'Ouverture au Public) ou AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 04/06/2024.

- 2.3. Changements de niveau de classement
- 2.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

DIRAC – STADE MUNICIPAL – NNI 161200101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 20/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 08/04/2024 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement
- 5.4 Demande d'Avis Préalable

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

BOUGNEAU – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 170560101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 07/1/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Foot A8 PN en date du 30/04/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 30/04/2024

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Foot A8 PN jusqu'au 04/06/2034.

BOUGNEAU – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 170560102

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Foot A8 PN en date du 30/04/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 30/04/2024

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Foot A8 PN jusqu'au 04/06/2034.

2.2. Confirmations de niveau de classement

TESSON – STADE MUNICIPAL – NNI 174410101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 10/12/2012.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 17/04/2024, ainsi que des documents transmis :

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- Zone de sécurité inférieure aux 2,50m minimum (art. 3.4 *).

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 *).

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité majeure citée et mineure, la CRTIS suspend le classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

La CRTIS préconise la réduction de la largeur de l'aire de jeu d'aux moins 30 cm afin de respecter l'article 3.4 ci-dessus.

A la levée des non-conformités ci-dessus mentionnées, le classement de cette installation en Niveau T6 PN pourra être rétabli.

ST SAVINIEN – STADE DU ROCHER – NNI 173970101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 10/12/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 19/04/2024, ainsi que des documents transmis :

Elle constate la non-conformité mineure suivante (à lever avant la prochaine rencontre officielle) :

- Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 *).

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 04 JUIN 2024 – PV N° 10

PAGE 4/45

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 04/06/2034.

ST AUGUSTIN – STADE MUNICIPAL – NNI 173110101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 10/12/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 19/04/2024, ainsi que des documents transmis :

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 04/06/2034.

MURON – STADE MUNICIPAL – NNI 172530101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 10/12/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 22/04/2024, ainsi que des documents transmis :

Elle constate la non-conformité mineure suivante (à lever avant la prochaine rencontre officielle) :

- Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 *).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 04/06/2034.

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

ST JEAN D'ANGELY - GYMNASE PREAU DU COI 1 - NNI 173479901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal4 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 30/04/2024.

- Plan de Masse

- Plan de l'Aire de Jeu

- Plan des Vestiaires

- Plan des Marquages

- AOP du 10/02/2021 (190 personnes en pourtour).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 04/06/2034.

ST JEAN D'ANGELY - GYMNASE PREAU DU COI 2 - NNI 173479902

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal4 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 30/04/2024.

- Plan de Masse

- Plan de l'Aire de Jeu

- Plan des Vestiaires
- Plan des Marquages
- AOP du 10/02/2021 (190 personnes en pourtour).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 04/06/2034.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

CORNIL – STADE FOOT 5 PALISSADES DU ROC BLANC – NNI 190615501

Cette installation n'était pas classée.

Date de mise en service : 27/05/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau FOOT5 PALISSADES SYN en date du 27/05/2024 (à la suite de l'Avis Préalable du 15/11/2022), ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Rapport de visite du 27/05/2024 effectué par M. Henri CLAVIERE, membre C.R.T.I.S.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau FOOT5 PALISSADES SYN jusqu'au 27/05/2034 (date de mise en service).

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

DONZENAC – PARC DES SPORTS JEAN BURIN – NNI 190720101

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 12/07/2032.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un Terrain synthétique et bloc vestiaires pour un Niveau T4 SYN et des documents complémentaires transmis :

- Plan des vestiaires côtés

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un Terrain synthétique et bloc vestiaires pour un Niveau T4 SYN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T4 SYN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

LUBERSAC - GYMNASSE MUNICIPAL - NNI 191219901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal4 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 17/05/2024

- Rapport de visite du 17/05/2024 effectué par M. Henri CLAVIERE, membre C.R.T.I.S.

- PV de la Commission de Sécurité du 26/03/2015

- AOP du 30/08/2005 (300 personnes en pourtour).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 04/06/2034.

BRIVE LA GAILLARDE - GYMNASE LAVOISIER - NNI 190319903

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal3 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 16/04/2024
- Rapport de visite du 14/05/2024 effectué par M. Henri CLAVIERE, membre C.R.T.I.S.
- PV de la Commission de Sécurité du 17/03/2022
- AOP du 17/02/2022 (550 personnes en pourtour).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 04/06/2034.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

MEYSSAC – STADE DE LA FOUCHERIE – NNI 191380101

Cette installation est classée au Niveau T6 PN jusqu'au 06/02/2034

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents transmis :

- Rapport de Contre-Visite du 14/05/2024 effectué par Monsieur Henri CLAVIERE – Membre CRTIS, pour la mise en place de bancs de touche conformes (obligatoires pour un Niveau T5 PN).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 06/02/2034

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

GUERET - STADE LEO LAGRANGE 4 - NNI 230960104 RELANCE (C.F.T.I.S. du 24/11/2022)

Cette installation était classée en Niveau T3 SYN jusqu'au 15/09/2022.

La C.F.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T3 SYN et des documents transmis :

- Arrêté d'ouverture au Public du 02/10/2012.

- Plans de l'aire de jeu et des vestiaires.

- Tests in situ du 25/10/2022.

- Rapport de visite du 11/07/2022 effectué par M. Philippe BARRIÈRE, membre C.F.T.I.S.

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m). La non-conformité est à lever avant la prochaine rencontre officielle.

Elle demande que les buts mobiles ne soient pas stockés dans la zone de sécurité.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prend note de la non-conformité des tests in situ (absorption de chocs à 52 au lieu de 55 à 70). Elle demande qu'une action de maintenance corrective soit réalisée avant le 30/06/2023, suivie d'un re-test de la valeur non conforme.

Sous cette réserve, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 SYN jusqu'au 30/06/2023.

Enfin si un changement de revêtement venait à être programmé, elle remercie la collectivité de l'en avertir.

1.3. Changements de niveau de classement

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

TOCANE ST APRE – STADE RAYMOND GAYOU 2 – NNI 245530102

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 03/12/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 06/05/2024, ainsi que des documents transmis :

- AOP du 17/04/2024 (200 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 04/06/2024.

2.3. Changements de niveau de classement

COURS DE PILE – STADE ROGER MARTY – NNI 241400101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 06/05/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 PN en date du 23/05/2024, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 23/05/2024 effectué par M. Jacques COUPLÉ, membre C.R.T.I.S.
- AAC du 30/05/2024 (100 personnes en pourtour, 95 en tribune et 5 en plateforme)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 04/06/2024.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

TRELISSAC – STADE FIRMIN DAUDOU 1 – NNI 245570101

Cette installation est classée au Niveau T2 PN jusqu'au 22/07/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un drainage et arrosage pour un Niveau T2 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 25/04/2024
- Délibéré de la Mairie du 30/11/2023
- Plan de situation de l'installation
- Cahier des charges et devis
- Plan du drainage
- Plan d'arrosage
- Fiches Techniques du matériel de drainage

La C.R.T.I.S. transmet à la C.F.T.I.S. pour décision.

NEUVIC – STADE DE PLANEZE 1 – NNI 243090101

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 12/04/2030.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un arrosage pour un Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 07/05/2024
- Délibéré de la Mairie du 06/07/2024
- Plan de situation de l'installation
- Cahier des charges et devis
- Plan d'arrosage
- Fiches Techniques du matériel de drainage

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un arrosage pour un Niveau T5 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T5 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

LA BACHELLERIE – STADE AMELIE DELSOULIER – NNI 240200101

Cette installation est classée au Niveau T6 PN jusqu'au 01/03/2031.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un Club House pour un Niveau T6 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 06/05/2024
- Délibéré de la Mairie du 15/04/2024
- Plan de Masse
- Plan de situation de l'installation
- Dossier de présentation du projet et devis
- Plan du projet
- Plans de coupe
- Plan 3 D projeté

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un Club House pour un Niveau T6 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T6 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

COURSAC – GYMNASE MUNICIPAL – NNI 241399901

Cette installation était classée en Niveau Futsal3 jusqu'au 08/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau Futsal3 en date du 29/05/2024, (à la suite de la demande d'Avis Préalable pour une réfection du sol du 17/10/2023 – en attente de pièces complémentaires) ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 29/05/2024 effectué par M. Jacques COUPLÉ, membre C.R.T.I.S.
- Plan des vestiaires
- PV de la Commission de Sécurité du 20/11/2013
- AAC du 30/05/2024 (225 personnes en pourtour et 112 personnes en tribune)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal3 jusqu'au 04/06/2034.

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

MERIGNAC - STADE DU JARD 1 - NNI 332810401

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 05/03/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T3 PN en date du 04/03/2024, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 26/01/2024 effectué par M. Philippe BARRIERE, membre C.F.T.I.S. et Président C.R.T.I.S.
- Plan de sécurisation
- Tests in situ PN du 31/05/2024.

La C.R.T.I.S. transmet à la C.F.T.I.S. pour décision.

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

BIGANOS - STADE R. GARNUNG - NNI 330510201 (C.F.T.I.S. du 18/04/2024)

Cette installation était classée en Niveau T3 PN Prov jusqu'au 28/03/2024.

La C.F.T.I.S. reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 28/09/2023, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T3 PN ainsi que des documents transmis :

- Tests in situ du 04/04/2024.

Elle constate les non-conformités suivantes (Art. 3.2.6.1) :

- Perméabilité à 3 au lieu de 18 mm/h
- Planéité > 20 mm au lieu de ≤ 15 mm

Elle demande qu'une action de maintenance corrective soit réalisée avant le 23/11/2024, suivie d'un re-test des valeurs non conformes.

Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 PN jusqu'au 23/11/2024

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

CENON – FOOT 5 PALISSADES DISTRICT DE FOOTBALL DE LA GIRONDE – NNI 331195501

Cette installation n'était pas classée.

Date de mise en service : 01/03/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau FOOT5 PALISSADES SYN en date du 16/05/2024, ainsi que des documents complémentaires transmis :

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau FOOT5 PALISSADES SYN jusqu'au 01/03/2034 (date de mise en service).

PODENSAC – STADE PORTE PERE – NNI 333270201

Cette installation était classée en Niveau T7PN jusqu'au 07/07/2025.

Date de mise en service : 04/03/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T5 SYN en date du 23/05/2024, (à la suite d'un Avis Préalable Favorable du 04/04/2023, ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 23/05/2024
- Rapports de visites du 04/03/2024 et 13/05/2024 effectués par M. Vincent GUICHARD, membre C.R.T.I.S.

- **Tests In-Situ initiaux (à fournir avant le 04/09/2024 date limite)**
- **Fournir AOP (Arrêté d'Ouverture au Public) ou AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN PROV jusqu'au 04/09/2024 (Date de la mise en service).

Elle rappelle l'obligation de la présentation de ces tests in-situ initiaux (art. 3.2.7.1. *), passé ce délai, le classement sera suspendu et, en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée (Art. 2.2).

2.2. Confirmations de niveau de classement

LESPARRE MEDOC – PARC DES SPORTS 2 – NNI 332400102

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 07/01/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 14/05/2024, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 19/12/2023 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre C.R.T.I.S.
- AOP du 18/12/2013 (300 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 04/06/2034.

ST JEAN D'ILLAC – PARC DES SPORTS ANDRE MALEYRAN 3 – NNI 334220203

Cette installation était classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 23/05/2024.

Date de mise en service : 23/05/2014.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 SYN en date du 14/05/2024, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 13/05/2024 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre C.R.T.I.S.
- AOP du 17/12/2014 (300 personnes en pourtour)

- Tets In-Situ Périodiques SYN du 07/03/2024 (LABOSPORT) : conformes

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 23/05/2034 (Date de la mise en service).

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

STE HELENE – STADE CLAUDE DUPIS 2 – NNI 334170102

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 03/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un terrain synthétique pour un Niveau T6 SYN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 24/05/2024
- Lettre de la Mairie du 24/05/2024
- Plan de situation de l'installation
- Plan de l'aire des jeux
- Revêtement synthétique de 42 mm sur couche de souplesse (remplissage rafle de maïs)
- Vestiaires déjà existants (2 vestiaires joueurs de 12m²)

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un terrain synthétique pour un Niveau T6 SYN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T6 SYN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

ARVEYRES – STADE MUNICIPAL – NNI 330150101

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN Prov jusqu'au 24/04/2024.

Date de mise en service : 24/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents transmis :

- Tets Initiaux SYN du 17/04/2024 (Labo Des Sols) : conformes

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 24/10/2033 (date de mise en service).

LE HAILLAN – STADE ABEL LAPORTE 3 – NNI 332000103

Cette installation est classée en Niveau T5 SYN Prov jusqu'au 25/09/2024.

Date de mise en service : 25/03/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents transmis :

- Tets Initiaux SYN du 17/04/2024 (Labo Des Sols) : conformes

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 25/03/2033 (date de mise en service).

VILLENAVE D'ORNON – STADE PIERRE BROSELETTE 2 – NNI 335500302

Cette installation est classée en Niveau T6 SYN Prov jusqu'au 05/08/2024.

Date de mise en service : 05/02/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents transmis :

- Tets Initiaux SYN du 16/04/2024 (Labo Des Sols) : conformes

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 SYN jusqu'au 05/02/2034 (date de mise en service).

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

DAX – PLAINE DE JEUX DU SABLAR – NNI 400880301

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 30/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 13/05/2024, ainsi que des documents transmis :

- Fournir AOP (Arrêté d'Ouverture au Public) ou AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 04/06/2034.

BROCAS – STADE RAOUL DANE – NNI 400560101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 08/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 16/04/2024, ainsi que des documents transmis :

- Fournir AOP (Arrêté d'Ouverture au Public) ou AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Elle constate la non-conformité mineure suivante (à lever avant la prochaine rencontre officielle) :

- Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 *).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 04/06/2034.

ESCORCE – COMPLEXE SPORTIF LOUIS DAGRAU – NNI 400940101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 08/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 12/04/2024, ainsi que des documents transmis :

- Fournir AOP (Arrêté d'Ouverture au Public) ou AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 04/06/2034.

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

BISCARROSSE - STADE DE RAGUEYS 2 - NNI 400460402 (C.F.T.I.S. du 23/05/2024)

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.F.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable avec pour objectif le classement de l'installation en niveau T3 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 04/03/2024 signée de la mairie

- Lettre d'intention du 22/08/2023 signée de la mairie
- Note descriptive
- Plan de masse, plan projet.
- Plan des vestiaires

La C.F.T.I.S. note que la demande d'avis préalable porte principalement sur des travaux de construction d'un terrain de 105 x 68 m et la construction de vestiaires dans une phase ultérieure.

La C.F.T.I.S. attire l'attention sur les points suivants :

- **Le projet prévoit une forme de toit à 2 pans à pente de 0,5% de part et d'autre de l'axe central, et une pente longitudinale de 0,7% vers l'Ouest. La forme à privilégier étant celle d'un toit à 4 pans, il est néanmoins impératif d'obtenir une hauteur sous la barre transversale de 2,44 m constante sur toute la longueur du but.**

D'autre part, la pente en long doit être inférieure à 0,5% (Art.3.1.5).

- **La zone de sécurité de 2,50 m sans obstacle à la périphérie des lignes de jeu extérieures doit être respectée, y compris au niveau des buts de foot A8 en position repliée.**

- **Les terrains en pelouse naturelle classés T1, T2 et T3 devront faire l'objet de tests in situ lors du classement initial, puis tous les 5 ans et ils devront répondre aux exigences de performance sportive, de sécurité et de durabilité (Art 3.2.6.1).**

- **L'arrosage intégré ou par asperseur mobile est obligatoire.**

- **Les bancs de touche devront mesurer au minimum 5,00 m pour les joueurs et 1,50 m pour les officiels (Art 3.9.5).**

- **Les vestiaires joueurs V1 et V2 de 25 m² chacun ainsi que le vestiaire des Arbitres de 12 m² minimum devront être attribués à cette installation. Il manque un point d'eau (Eau chaude / Eau Froide) dans les vestiaires joueurs (Art 4.6).**

- **L'ascenseur ne doit pas être situé dans la zone des acteurs du match au niveau 0.**

- **La liaison vestiaire/aire de jeu doit être sécurisée, hors d'atteinte du public. Elle doit déborder au minimum d'1,50 m au-delà de la main-courante vers l'aire de jeu (Art. 6.5).**

La C.F.T.I.S. donne un avis réglementaire favorable sur la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser dans le respect des remarques ci-dessus, et rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, les bancs de touches, les arroseurs, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T3 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

BOE - STADE DE CANCELLES 1 - NNI 470310101 (C.F.T.I.S. du 23/05/2024)

Cette installation est classée en Niveau T3 PN jusqu'au 30/06/2024.

La C.F.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T3 PN ainsi que des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 05/04/2000.

- Rapport de visite du 10/04/2024 effectué par M. Philippe BARRIÈRE, membre C.F.T.I.S.

Rappel de l'art.3.2.6.1 du Règlement / Exigences relatives aux pelouses naturelles : la hauteur du gazon du terrain en pelouse est maintenue pour les compétitions dans des fourchettes de hauteurs pour le niveau T3 de 20 à 35 mm.

La commission précise qu'un PV d'essais de conformité des exigences de performance sportive, de sécurité et de durabilité de la pelouse naturelle (art. 3.2.6. du Règlement des Terrains & Installations Sportives) sera exigé pour la confirmation de classement quinquennal.

La réalisation d'essais sans attendre ce terme quinquennal permettra de diagnostiquer utilement les exigences non satisfaites et d'établir un plan de maintenance pour les corriger.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 PN jusqu'au 23/05/2029.

1.3. Changements de niveau de classement

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

FEUGAROLLES – STADE HENRI MERCATELLO – NNI 470970101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 06/05/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 22/05/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 22/05/2024

- Rapport de visite du 21/05/2024 effectué par M. Philippe LACOMBE, membre C.R.T.I.S.

- AAC (Attestation Administrative de Capacité) du 22/05/2024 (219 personnes en Pourtour et 80 en Tribune).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 04/06/2034.

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

MIRAMONT DE GUYENNE – STADE MARCEL MENNECHET (SAUT DU LOUP) – NNI 471680101

Cette installation est classée au Niveau T4 PN jusqu'au 23/04/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'une extension du bloc vestiaires et création d'un Club House pour un Niveau T4 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 02/12/2023
- Lettre de la Mairie du 15/11/2023
- Délibéré du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lauzun 09/11/2023
- Plan de situation de l'installation
- Plan côtés des vestiaires (extension 3 vestiaires joueurs de 19m² et 1 Club House de 45m²)

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'une extension du bloc vestiaires et création d'un Club House pour un Niveau T4 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T4 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

MEILLON – STADE MUNICIPAL A8 (ANCIEN TURBOMECA) – NNI 643760102

Cette installation était retirée du classement.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement Initial en Niveau A8 PN en date du 18/04/2024, ainsi que des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeux
- Plan de drainage
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite du 22/05/2024 effectué par M. Philippe SILLARD, membre C.R.T.I.S.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 04/06/2034.

BAYONNE – STADE JEAN DAUGER N°1 – NNI 641020101

Cette installation était retirée du classement.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement Initial en Niveau T4 PN en date du 13/05/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date du 13/05/2024
- Plan de l'aire de jeux
- Plan
- Rapport de visite du 29/05/2024 effectué par M. Philippe BARRIERE, membre C.F.T.I.S. et Président C.R.T.I.S.
- Rapport de visite du 22/05/2024 effectué par M. Philippe SILLARD, membre C.R.T.I.S.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 04/06/2034.

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

LESCAR – STADE MUNICIPAL 2 SYN – NNI 643350102 – ATTENTES DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un terrain synthétique pour un Niveau T5 SYN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 21/02/2024
- Lettre de la Mairie du 21/02/2024
- Plan de situation de l'installation
- Plan de l'aire des jeux
- Revêtement synthétique de 42 mm sur couche de souplesse (remplissage liège)

- Vestiaires déjà existants (2 vestiaires joueurs de 12m²)

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un terrain synthétique pour un Niveau T5 SYN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T5 SYN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

4.5 Installations FUTSAL

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

CHERVEUX – STADE DES ECOLES – NNI 790860201

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement Initial en Niveau T6 PN en date du 14/05/2024 (à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 04/04/2023), ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 14/05/2024
- Rapport de visite du 27/05/2024 effectué par M. Jean-Jacques PETIT, membre C.R.T.I.S.

- Fournir AOP (Arrêté d'Ouverture au Public) ou AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 04/06/2034.

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

LE PIN – STADE ANDRE LARUS – NNI 792100101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 30/06/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 PN en date du 16/05/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 16/05/2024
- Rapport de visite du 23/05/2024 effectué par M. Jean-Jacques PETIT, membre C.R.T.I.S.

- Fournir AOP (Arrêté d'Ouverture au Public) ou AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 04/06/2034.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 04 JUIN 2024 – PV N° 10

PAGE 21/45

FENIOUX – STADE MUNICIPAL – NNI 791190101

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 05/12/2033.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents transmis :

- AAC du 21/05/2024 (400 personnes en pourtour).

La C.R.T.I.S. prend note et valide l'AAAC.

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

BUXEROLLES - COMPLEXE SPORTIF MICHEL AMAND 1 - NNI 860410101 (C.F.T.I.S. du 23/05/2024)

Cette installation est classée en Niveau T3 PN jusqu'au 16/05/2027.

La C.F.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T2 PN ainsi que du document transmis :

- Rapport de visite du 15/05/2024 effectué par M. Guy MALBRAND, membre C.F.T.I.S.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **Les bancs de touches joueurs mesurent 5 m au lieu de 7,5 m (Art. 3.9.5.2)**

- **Absence des tests in situ initiaux (Art. 3.2.6)**

Rappel de l'art.3.2.6.1 du Règlement / Exigences relatives aux pelouses naturelles : la hauteur du gazon du terrain en pelouse est maintenue pour les compétitions dans des fourchettes de hauteurs pour le niveau T2 de 20 à 35 mm.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T2 PN Prov jusqu'au 23/11/2024.

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

CIVRAY – STADE DE BEAUSEJOUR 2 – NNI 860780102

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 05/05/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 15/05/2024, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 03/04/2024 effectué par M. Gilles RAVEAU, membre C.D.T.I.S. 86

- **Fournir AOP (Arrêté d'Ouverture au Public) ou AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 07/05/2034.

2.3. Changements de niveau de classement

1. RETRAITS DE CLASSEMENT

BUXEROLLES – STADE DU BOURG – NNI 860410301

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 10/05/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 29/04/2024 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires



5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

ST JUNIEN – STADE DU CHALET 2 SYN – NNI 871540102

Cette installation était classée en Niveau T7 SYN jusqu'au 30/07/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un terrain synthétique pour un Niveau T4 SYN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 22/02/2024
- Lettre de la Mairie du 21/02/2024
- Plan de situation de l'installation
- Plan de l'aire des jeux 105X68m
- Revêtement synthétique de 60mm (R60 PRO de EUROFIELD), sous-couche de souplesse de 23mm (23D de PROPLAY) et remplissage liège)
- Vestiaires déjà existants (4 vestiaires joueurs de 25m², 2 vestiaires arbitres de 14 et 6m², 1 local délégué de 22 m², 1 espace médical de 17m² et 1 local anti-dopage de 28m²)

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un terrain synthétique pour un Niveau T4 SYN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T4 SYN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

ST PRIEST SUR AIXE – STADE ALBERT ROZAN – NNI 871770101

Cette installation est classée au Niveau T7 PN jusqu'au 27/11/2022 (T4 PN avant NC).

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents complémentaires transmis pour une demande de changement de classement en Niveau T5 PN en date du 18/05/2022 :

- Rapport de Contre-Visite du 08/09/2023 effectué par Monsieur Lucas GENESTE – Membre CRTIS

- **Fournir AOP (Arrêté d'Ouverture au Public) ou AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 13/09/2032.

NEXON – STADE ROBERT HERBIN – NNI 871060101

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 21/08/2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents complémentaires transmis pour une demande de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 05/09/2023 :

- Rapport de Contre-Visite du 22/12/2023 effectué par Monsieur Lucas GENESTE – Membre CRTIS

- **Fournir AOP (Arrêté d'Ouverture au Public) ou AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 05/09/2033.

ST AUVENT – STADE MUNICIPAL – NNI 871350101

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 07/03/2033.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents transmis pour une de demande de réfection de la main courante et clôture pour un Niveau T5 PN en date du 18/05/2022 :

- Délibéré du Conseil Municipal du 12/03/2024

- Dossier projet et devis

- Plan de situation et plan de la main courante

La C.R.T.I.S. prend note et valide la conformité des travaux.

SECTION CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

VERDILLE – STADE MUNICIPAL – NNI 163970101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 13/12/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 18/04/2024

- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 173 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.42
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.67

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 04/06/2026.

2.2. Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

ST JEAN D'ANGELY - GYMNASSE PREAU DU COI 1 - NNI 173479901

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E Futsal4 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 30/04/2024
 - Hauteur de feu : 9,00m
 - Type de sources : tube fluorescent
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 380 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.45
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.61

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E Futsal4 jusqu'au 04/06/2028.

ST JEAN D'ANGELY - GYMNASSE PREAU DU COI 2 - NNI 173479902

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E Futsal4 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 30/04/2024
 - Hauteur de feu : 9,00m
 - Type de sources : tube fluorescent
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 405 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.48
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.66

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E Futsal4 jusqu'au 04/06/2028.

2.2. Confirmations de niveau de classement

ECOYEUX – STADE MARCEL PRUNIER 1 – NNI 171470101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 20/02/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 04/05/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 267 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.54
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.71

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 04/06/2026.

ST GEORGES D'OLERON – STADE PHILIPPE AUBRIERE – NNI 173370101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 16/08/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 18/04/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 209 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.47
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.66

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 04/06/2026.

ST TROJAN LES BAINS – STADE DANIEL BONNAIN – NNI 174110101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 08/02/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 18/04/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 206 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.43
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.65

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 04/06/2026.

COZES – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 171310101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 14/03/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 22/05/2024
 - Type de sources : Autre
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 267 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.60
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.74

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 04/06/2026.

LES MATHES – STADE LEON COLLIN – NNI 172250101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 06/03/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 16/05/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 191 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.45
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.78

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 04/06/2026.

SAUJON – STADE DE LA LANDE 1 – NNI 174210301

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 21/03/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 21/05/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 283 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.51
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.68

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 04/06/2026.

ST SULPICE DE ROYAN – STADE DE MAUBEUGE – NNI 174090101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 02/02/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 21/05/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 216 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.48
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.67

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 04/06/2026.

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

CORNIL – STADE FOOT 5 PALISSADES DU ROC BLANC – NNI 190615501

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 27/05/2024.

- Hauteur de feu : 5,00m
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 241 Lux
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.70

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 04/06/2028.

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

ST ROBERT – STADE MUNICIPAL – NNI 192390101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 09/01/2026.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 03/05/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 03/05/2024.

– Etude d'éclairage en date du 02/05/2024 :

- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 60 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 5,50m Ligne de Touche ; 15,50m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 17 m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (BVP 528 T35 (1500 W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating : 47,5
- Facteur de réflexion : 0,20
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 173 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,43
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,71

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES



DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

COURSAC – GYMNASÉ MUNICIPAL – NNI 241399901

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau EFutsal3 en date du 29/05/2024, (à la suite de la demande d'Avis Préalable pour une réfection du sol du 17/10/2023 – en attente de pièces complémentaires) ainsi que des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 29/05/2024.
- Etude d'éclairage en date du 04/07/2023.
 - Hauteur de feu : 8,00m
 - Type de sources : LED
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 461 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.41
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.59

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E Futsal3 jusqu'au 04/06/2028.

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

ST LEON SUR L'ISLE – STADE DU BOURG – NNI 244420201

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 24/03/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courriel de la mairie en date 30/05/2024, indiquant des problèmes de réapprovisionnement d'ampoules pour leur éclairage et donc l'indisponibilité momentanée de ce dernier.

La CRTIS prend note et attend le retour de la mairie pour pouvoir effectuer son reclassement.

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

1.1. Classements initiaux

PODENSAC – STADE PORTE PERE – NNI 333270201

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 04/04/2023 :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 25/05/2024.

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 416 Lux
- **U1h (EhMin/EhMax) : 0.46 (mini 0,50 pour un niveau E4 et E5)**
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.70
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 04/06/2028.

TALENCE – STADE DE JEUX MONADEY T1 – NNI 335220301

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 30/04/2024

– Etude d'éclairage du 26/11/2020

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 203 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.45
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 04/06/2028.

TALENCE – STADE DE JEUX MONADEY T2 – NNI 335220302

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 28/04/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (changement en LED) et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 30/04/2024

– Etude d'éclairage du 26/11/2020

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 196 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.47
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.66

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 04/06/2028.

CENON – FOOT 5 PALISSADES DISTRICT DE FOOTBALL DE LA GIRONDE – NNI 331195501

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 16/05/2024.
 - Hauteur de feu : 5,00m
 - Type de sources : LED
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 151 Lux
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.70

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 04/06/2028.

2.2. Confirmations de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

LESPARRE MEDOC – PARC DES SPORTS 1 – NNI 332400101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 10/09/2022.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 24/04/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 24/04/2024.
- Lettre d'Intention de la Mairie
- Délibéré de la Mairie du 07/03/2024
- Etude d'éclairage en date du 29/04/2024 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 107 m x 70 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (asymétrique)
 - Implantation asymétrique : 5,50m mini et 6,5m maxi Ligne de Touche ; 15,00m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 18 m
 - Nombre total de projecteurs : 20 projecteurs (BVP 528 T35 (1500 W))
 - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
 - Facteur de maintenance : 1
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 280 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,55
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,78

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

LANGON – PARC DES SPORTS DURROS – NNI 332270201

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 11/04/2022.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 03/05/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 03/05/2024.
- Etude d'éclairage en date du 02/05/2024 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
 - Implantation symétrique : 6,50m Ligne de Touche ; 17,50m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 16 m
 - Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (ALTIS G5)
 - Puissance installée : 15,05 kW
 - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
 - Facteur de maintenance : 1
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 172 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,52
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,76

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

PAUILLAC – STADE CHRISTIAN FETIS – NNI 333140101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 14/06/2020.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 03/05/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED à la suite du remplacement des projecteurs défectueux et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 23/05/2024.
- Etude d'éclairage en date du 20/12/2019 (Version FOOT) :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 18,00m Ligne de Touche ; 23,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 30 m
- Nombre total de projecteurs : 16 projecteurs (BVP 527 T25 (1580 W)) version FOOT
- Glare Rating : 44,1
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de maintenance : 1
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 183 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,66
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,82

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

STE HELENE – STADE CLAUDE DUPIS 2 – NNI 334170102

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 24/05/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 24/05/2024.
- Etude d'éclairage en date du 28/06/2023 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 5,20m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 18 m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (2 X BVP 518 T35 (1000 W) et 1 X BVP 528 T35 (1500 W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating : 45,9
- Facteur de réflexion : 0,20
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 180 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,57
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,78

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

HONTANX – STADE MUNICIPAL – NNI 401270101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 22/03/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 15/04/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 146 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.40
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.61

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 04/06/2026.

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

BEAUPUY – STADE JEAN GIRAUD – NNI 470240101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement INITIAL de l'éclairage de cette installation en niveau E6, à la suite d'un Avis Préalable Favorable du 09/04/2024, et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 15/05/2024

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 182 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.52
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.75

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED jusqu'au 04/06/2028.

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

ST MAURIN – STADE BERNARD THIBAUT – NNI 472600101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé en niveau.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 26/04/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 26/04/2024.

– Etude d'éclairage en date du 30/04/2024 :

- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 60 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation asymétrique : 04,00m Ligne de Touche ; 15,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 18 m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (BVP528 (1000 W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Glare Rating : 42,6
- Facteur de maintenance : 1
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 180 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,52
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,75

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

SOS – STADE MUNICIPAL – NNI 473020101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé en niveau.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 07/05/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 07/05/2024.

– Etude d'éclairage en date du 07/05/2024 :

- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 60 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation asymétrique : 5,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 18 m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (BVP528 (1500 W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de maintenance : 1
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 152 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,49
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,72

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

CASSENEUIL – STADE DE LA PEUPLERAIE – NNI 470490201

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 24/01/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 24/01/2024.

– Etude d'éclairage en date du 25/10/2023 :

- Dimension de l'aire de jeu : 98 m x 64 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 5,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 14 m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (BVP 518 T45 (827 W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de maintenance : 1
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 103 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,50
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,76

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

SAUVAGNON – STADE HONORE TRUBUSSET 1 – NNI 645110101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 13/10/2024.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 15/05/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 15/05/2024.
- Etude d'éclairage en date du 05/12/2023 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 65 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (asymétrique)
 - Implantation asymétrique : 7,00m mini et 8,00m maxi Ligne de Touche ; 18,00m mini et 20,00m maxi Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 18,00 m
 - Nombre total de projecteurs : 10 projecteurs (2X3 en haut et 2X2 en bas) (BVP 518 T35 et BVP 528 T35 (1000 et 1500 W))
 - Température de couleur (kelvin) : 5000 K
 - Facteur de maintenance : 1
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 181 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,55
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,55

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

LESCAR – STADE MUNICIPAL 2 SYN – NNI 6433650102

L'éclairage de cette installation n'est pas classé

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 21/02/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 21/02/2024.
- Etude d'éclairage en date du 20/08/2021 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
 - Implantation symétrique : 3,50m Ligne de Touche ; 15,00m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 20 m
 - Nombre total de projecteurs : 16 projecteurs (ALTIS LED GEN4)
 - Puissance installée : 24,72 kW
 - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
 - Facteur de maintenance : 1
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 271 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,70
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,81

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

MAZIERES EN GATINE – STADE MUNICIPAL – NNI 791720101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 12/05/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 12/05/2024.
- Etude d'éclairage en date du 05/10/2023 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 104 m x 68 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
 - Implantation symétrique : 5,00m Ligne de Touche ; 17,00m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 18,50 m
 - Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (AAA-LUX (775 et 1500 W)
 - Température de couleur (kelvin) : 5000 K
 - Facteur de maintenance : 1
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 170 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,48
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,71

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

NUEIL LES AUBIERS – STADE ARMAND TUZELET 2 – NNI 791950102

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 16/05/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 16/05/2024.
- Etude d'éclairage en date du 25/04/2024 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (asymétrique)
 - Implantation Asymétrique : 13,50M (côté 22m) et 8,00m (côté 20m) Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But (2 côtés)
 - Hauteur minimum de feu : 22 m (côté synthétique mâts existants) et 20 m (côté champ nouveaux mâts)
 - Nombre total de projecteurs : 16 projecteurs (AAA LUX WS GEN7 (1700 W))
 - Température de couleur (kelvin) : 5000 K
 - Glare Rating : 48
 - Ra (Indice de Rendu des Couleurs) : 75
 - Facteur de maintenance : 1
 - Facteur de réflexion au sol : 0,20
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 262 LUX

- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,67
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,82
- Points bis : conformes

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

MONTMORILLON – STADE JEAN GUILLOT – NNI 861650301

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 24/03/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la mairie en date 22/05/2024, indiquant son refus de renouvellement de classement de son éclairage.

La CRTIS prend note et suspend le classement de l'éclairage de cette installation.

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

Philippe BARRIERE,
Président

Anne-Laure CHAPELLE,
Secrétaire de séance

« Procès-verbal du **04/06/2024** transmis à la CFTIS, validé le **07/06/2024** par La Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT »

Pour Rappel la prochaine CRTIS aura lieu le 02 juillet 2024

Date limite envoi dossiers : 25/06/2024